

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



La fiche pays est disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

## Inde

2019

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		INDE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> - 2017	<b>3 287 259</b>	<b>549 087 *</b>
Population	Mhab 2017 et évolution 2017/16	<b>1 339</b> + 1,1 %	<b>67</b> + 0,4 %
Indice de développement humain (IDH)	2015	<b>0,554</b> 136 <sup>e</sup> rang mondial	<b>0,897</b> 21 <sup>e</sup> rang mondial
PIB	Md€ - 2017	<b>2 298</b>	<b>2 285</b>
Taux de croissance du PIB	% annuel - 2017	<b>6,7</b>	<b>1,8</b>
PIB / habitant	€ - 2017	<b>1 717</b>	<b>34 050</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2017 **	<b>15,5</b>	<b>1,5</b>
Surface arable	Mha - 2015	<b>156,4</b>	<b>18,5</b>
Surface forestière	Mha - 2015	<b>71</b>	<b>17</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2017	<b>- 69</b>	<b>- 25</b>
Balance commerciale agroalimentaire	Md€ - 2017	Exports : <b>32,1</b> Imports : <b>22,4</b> Solde : <b>+ 9,7</b> (source Douanes indiennes)	Exports : <b>61,1</b> Imports : <b>55,4</b> Solde : <b>+ 5,7</b> (source Douanes France)
Exportations agroalimentaires (y c. agricoles) vers l'autre pays	M€ - 2017	Inde vers France : <b>555</b> variation 2017/16 : <b>+ 30 %</b> (source Douanes France)	France vers Inde : <b>91</b> variation 2017/16 : <b>- 39 %</b> (source Douanes France)

Source Banque mondiale

\* 549 087 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 242 km<sup>2</sup> pour les seuls DOM (Source IGN 2015) et d'environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\* L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

## Ce qu'il faut retenir

+ Puissance agricole majeure, l'Inde possède la 2<sup>e</sup> surface agricole au monde.

+ Si la part de l'agriculture dans le PIB est en baisse, passant de 30 % en 1990-91 à 17 % en 2015-16, l'agriculture demeure le premier employeur du pays (55 % des actifs, soit 263 millions de travailleurs indiens). Un peu plus de 600 millions d'Indiens dépendent directement ou indirectement de ce secteur.

+ L'Inde est le 1<sup>er</sup> producteur mondial de lait (avec une productivité laitière faible) et de protéagineux, et le deuxième de blé, riz, coton, sucre, thé et fruits et légumes. De plus en plus présent sur les marchés mondiaux, ce pays est également le 1<sup>er</sup> exportateur de riz, de viande bovine et d'épices.

+ L'Inde doit nourrir 17 % de la population mondiale avec moins de 4 % des ressources mondiales en eau et 4 % des terres agricoles. La sécurité alimentaire demeure un enjeu essentiel dans un pays comprenant près de 190 millions de personnes en situation de sous-alimentation.

## Productions agricole et de la pêche

### L'Inde, géant démographique, politique et économique, mais aussi agricole

L'agriculture a un poids économique et social considérable. Près de **70 % de la population vit en zone rurale**. L'agriculture, qui reste le principal employeur du pays, concentre 55 % de la force de travail. Sa contribution au PIB est cependant en diminution (17 % en 2015-16 contre 30 % en 1991), ce qui traduit notamment des gains de productivité inférieurs à ceux des autres secteurs de l'économie.

#### L'Inde possède la deuxième surface agricole mondiale.

La surface agricole utile (SAU) est de 180 Mha, dont près de 160 Mha cultivés, surface stable depuis quatre décennies. Son intensité culturale (deux cultures par an sur une même parcelle) est élevée (141 %). Selon le dernier recensement (2012), l'Inde dispose du plus grand troupeau bovin du monde : 300 millions de bovins (dont 109 millions de buffles).

Outre les produits animaux, la diversité des conditions agro-climatiques en Inde offre un potentiel pour la production tout au long de l'année d'une **très grande variété de produits** tempérés et tropicaux : céréales, oléagineux, protéagineux, canne à sucre, fruits et légumes, épices, thé, café, coton, etc.

+ En 2013, l'Inde a adopté la loi *Food Security Act*, le plus grand programme de distribution alimentaire au monde, bénéficiant à près de 820 millions d'individus.

+ La productivité reste le talon d'Achille de ce secteur : des rendements faibles, une mécanisation peu développée, une taille moyenne d'exploitation toujours en diminution, à peine supérieure à 1 ha.

+ Au-delà de la dépendance à la mousson, qui contribue en moyenne à 80 % des précipitations annuelles, l'agriculture indienne est susceptible d'être fortement affectée par les effets du changement climatique dans l'hypothèse d'une hausse de la température de plus de 2°C d'ici 2050.

+ L'Inde se distingue par des droits de douane élevés (pour les produits agricoles, le droit moyen appliqué au stade du dédouanement est de 32,7 % ad valorem) et de nombreuses restrictions à l'importation des produits agricoles et agroalimentaires.

En matière agricole, l'Inde est le premier producteur mondial en 2015/2016 de nombreux produits, notamment de lait (156 Mt), protéagineux (lentilles, pois chiches, etc.) (17 Mt), bananes (29 Mt), coton (5 Mt) et d'épices (7 Mt).

L'Inde est également le deuxième producteur mondial de riz (104 Mt), blé (94 Mt), sucre (21 Mt) et thé (1,2 Mt).

Néanmoins, le rendement de pratiquement toutes les cultures et des productions animales reste faible, inférieur à celui des principaux pays asiatiques (31 q/ha pour le blé, 24 q/ha pour le riz et 1 300 l de lait /vache/an).

À cet égard, l'agriculture indienne est très majoritairement une agriculture familiale caractérisée par des exploitations de petite à très petite taille : 67 % des exploitations auraient une taille inférieure à 1 ha et un grand nombre sont en économie de subsistance. Seules 5 % d'entre elles exploitent plus de 4 ha.

La croissance de la production agricole demeure très variable, en fonction notamment du régime des pluies de mousson. Après deux moussons favorables, en 2012/13 et 2013/14, le taux de croissance du secteur agricole s'est établi respectivement à 1,5 % et 5,6 %. En revanche, à la suite de deux sécheresses consécutives, il s'est contracté de 0,2 % en 2014/15 et n'a progressé que de 0,7 % en 2015/16. Le taux de croissance est remonté à 4,9 % en 2016/17.

Alors que l'Inde enregistre des taux élevés de croissance du PIB, le secteur agricole progresse à un rythme sensiblement

inférieur. Au cours de la dernière décennie, l'écart de croissance entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activité a conduit à **un creusement des inégalités entre le monde rural et le monde urbain**.

En matière de pêche et d'aquaculture, l'Inde est l'un des principaux producteurs mondiaux de crevettes. Elle a développé la pêche thonière dans l'océan Indien. Elle compte le plus grand nombre de pêcheurs au monde (10 M).

## Un secteur agroalimentaire naissant et en forte croissance

**En dépit d'un secteur agricole considérable, l'Inde reste un acteur marginal du point de vue de l'industrie agroalimentaire.** La faible part de la production transformée dans quelques secteurs est révélatrice : 2,2 % pour les fruits et légumes, 6 % pour les volailles, 35 % pour le lait. En moyenne, le taux de transformation des produits agricoles se situe autour de 35 %, ce qui demeure bas en comparaison des autres pays émergents.

**La demande intérieure de produits agricoles et agroalimentaires est cependant en forte hausse**, à hauteur de 10 % par an (en valeur). À la croissance démographique annuelle s'ajoute en effet l'accroissement d'une classe moyenne aux revenus plus élevés, dont les habitudes de consommation évoluent (moins de céréales, plus de lait, de viande et de fruits et légumes).

**Pour répondre à ce besoin émergent, un fort développement des industries agroalimentaires est attendu dans les prochaines années.** Il est cependant freiné par un faisceau de contraintes : absence de structuration des filières agricoles, circuit de commercialisation opaque faisant intervenir de nombreux intermédiaires, infrastructures de transport mal adaptées, manque d'équipements essentiels comme la chaîne du froid, procédés d'emballage ou capacités de stockage.

**Le secteur de la distribution est en forte augmentation en Inde, représentant désormais 10 % du PIB et 8 % de l'emploi.** Il est crédité d'une capacité d'augmentation de 60 % d'ici 2020. En particulier, l'Inde devrait être le pays du monde avec la plus forte croissance du e-commerce dans les années à venir.

## Politique agricole

Depuis l'indépendance en 1947, **la ligne directrice de la politique agricole indienne est la recherche de l'auto-suffisance alimentaire avec, depuis 2014, l'objectif de doubler le revenu des agriculteurs.** Les actions menées

dès les années 1960 (**révolution verte** avec introduction d'engrais et de semences à haut rendement, plans d'irrigation et **révolution blanche** dans la production laitière) ont permis d'augmenter fortement la production (triplement de la production céréalière depuis 1950) et ainsi de satisfaire la demande du pays, malgré une forte croissance démographique. Cependant, depuis quelques années, la situation économique des agriculteurs s'est dégradée.

Le gouvernement joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement, le soutien et la régulation du secteur. Il intervient par des **subventions**, des **enveloppes pour les investissements d'irrigation**, des subventions pour les engrais et l'électricité des exploitations agricoles, par la **fixation des prix** (prix minimum de soutien pour les principaux produits agricoles de base) et par **l'achat public de céréales pour la constitution de stocks de sécurité alimentaire**.

La mise en œuvre de cette politique se double du **contrôle des exportations et des importations** d'un large nombre de produits agricoles. Les droits de douane ou les contingents d'importation sont principalement utilisés. Les tarifs servent à ajuster le prix à la production ou à la consommation. Début 2018, le gouvernement indien recherchant des prix agricoles élevés a remonté les droits de douane sur le blé, les légumineuses, le sucre ainsi que les huiles alimentaires.

**Le budget fédéral 2018-2019** consacré à l'agriculture et aux secteurs associés (soit l'agriculture, l'agro-alimentaire, le programme de distribution alimentaire, les subventions aux engrais et l'irrigation) **s'élève à 42 Md€**.

Les principaux postes du budget agricole sont :

- > le programme de distribution publique alimentaire (21,7 Md€) ;
- > les subventions aux engrais (8,7 Md€) ;
- > les prêts bonifiés pour les agriculteurs (1,9 Md€) ;
- > l'assurance récolte (1,6 Md€).

Par ailleurs, non comptabilisées dans le budget agricole, deux mesures phare du gouvernement en faveur du monde rural sont à noter :

- > un programme d'aide à l'emploi dans le monde rural de 6,9 Md€ ;
- > un programme de modernisation de l'industrie agroalimentaire de 160 M€, mis en place afin de faciliter les investissements dans ce secteur.

Adoptée en septembre 2013, **la loi relative à la sécurité alimentaire** (*Food Security Act*) institue **le plus vaste programme d'aide alimentaire au monde**, bénéficiant à 67 % de la population indienne (75 % en milieu rural et 50 % en zone urbaine), soit quelque 850 millions de personnes. Destinée à éradiquer la faim en Inde, qui reste un défi majeur, la réforme repose sur l'achat, le stockage et la distribution de près de

62 Mt de céréales. De ce point de vue, elle induit **un subventionnement majeur du secteur agricole** par l'intervention publique sur le marché aux prix de soutien (minimum support prices). Ces prix ont sensiblement augmenté au cours des dix dernières années (+ 126 % pour le blé et + 142 % pour le riz entre 2004-05 et 2014-15).

L'amélioration de **l'accès au crédit** pour les agriculteurs constitue également un axe important du budget 2017-18 grâce au relèvement du plafond des crédits octroyés au secteur par les banques (137,6 Md€) et à un système de bonification des prêts (subvention publique de 1,9 Md€). L'Inde a d'ailleurs fondé sa politique agricole sur des services financiers aux producteurs tels que l'assurance récolte ou les micro-crédits, conçus comme des mécanismes de gestion des risques à la production.

**D'une manière générale, l'activité d'élevage est comparativement très peu subventionnée.** Les crédits du *Department of Animal Husbandry, Dairying and Fisheries* s'élèvent à **329 M€**.

**La transformation des produits agricoles constitue une priorité du gouvernement.** Un ministère de plein exercice est dédié aux industries agroalimentaires depuis 2014. Celui-ci est doté de crédits d'intervention spécifiques, encore modestes, qui atteignent 175 M€. Des subventions visent à promouvoir les investissements dans les infrastructures, le domaine de la chaîne du froid, la modernisation des équipements de transformation agroalimentaire et l'amélioration de la qualité. Ces fonds soutiennent en outre la création de *Mega Food Parks*, (centres multifilières de collecte, de stockage et de transformation des produits agricoles).

Le budget de **la recherche agronomique indienne** fait l'objet d'une attention particulière et connaît une progression régulière. En 2017-2018, il a cru de 9 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 944 M€. L'ICAR (*Indian Council of Agricultural Research*) dispose de 100 instituts et centres de recherche affiliés et de 70 universités agricoles, avec un effectif total de 30 000 chercheurs. La « Vision 2030 » développée par l'ICAR explicite les enjeux : amélioration des ressources génétiques et développement des biotechnologies, gestion des ressources naturelles et du risque biologique, diversification de l'agriculture, transfert de technologies, management efficace de l'énergie et des sous-produits en agriculture, etc.

**Au-delà de ces programmes, l'agriculture indienne devra à l'avenir faire face à des défis importants.** En particulier, l'objectif de nourrir 230 millions de personnes supplémentaires en 2025 dépend directement de **la capacité à intégrer dans ces politiques les enjeux environnementaux**, en premier lieu la gestion durable de l'eau, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour la production d'engrais et l'anticipation des effets du changement climatique.

Afin de **préparer l'adaptation au changement climatique**, le ministère de l'Agriculture dispose d'une ligne budgétaire visant à financer les actions s'inscrivant dans les objectifs de la **National Mission for Sustainable Agriculture (125 M€)**.

Enfin, l'Inde met en place **une politique de développement rural très ambitieuse** destinée à renforcer les infrastructures et à consolider l'emploi dans les territoires ruraux. En effet, pour faire face au creusement des inégalités entre monde rural et monde urbain et au sous-emploi des travailleurs agricoles comme des petits agriculteurs, le gouvernement a lancé un **programme national de garantie d'emploi en milieu rural** (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*) de 6,9 Md€ qui a pour objectif de fournir 100 jours d'emploi public par an à toute famille rurale.

## Échanges commerciaux

### L'Inde et le commerce international de produits agricoles et agroalimentaires

L'Inde, bien que troisième producteur mondial de produits agricoles, est un acteur encore mineur du commerce international.

La part des exportations agricoles indiennes dans les exportations mondiales s'établit à 2,3 % en 2015, mais est en progression sensible par rapport au début des années 1990 où elle ne représentait que 0,8 %. En 2015-16, la part des produits agricoles dans le total des exportations indiennes représentait près de 12,5 %. En valeur, les exportations agricoles sont passées de 14 Md€ en 2010-11 à 27 Md€ en 2015-16. La structure des exportations se modifie également : les cultures traditionnelles d'exportation, à l'instar du thé (2,2 % des exportations totales agricoles en valeur), du café (2,4 %), du sucre (4,6 %) et des épices (7,7 %) sont surpassées par des filières aujourd'hui très dynamiques et qui n'étaient pas ou peu présentes sur le marché mondial il y a dix ans, comme le riz (Basmati et non Basmati) (17,7 %), la viande de buffle (12,4 %), les produits de la pêche (14,5 %). L'Inde figure aujourd'hui parmi les principaux acteurs du marché mondial des viandes bovines à travers l'exportation de viande de buffle, qui est devenue en peu de temps une véritable filière d'exportation. L'évolution des flux est considérable : les exportations ont cru de +176 % en 10 ans entre 2004/05 et 2013/14 grâce à une politique volontariste.

À l'inverse, ce pays fait peu appel aux importations au regard de la taille de sa population. En 2016, la valeur des produits agricoles dans le total des produits importés par l'Inde est de 17,7 Md€, soit 5,6 % des importations totales. Le profil des importations agroalimentaires indiennes se résume de

la manière suivante : un volume faible, très peu de produits préparés et une concentration (67,2 %) sur deux produits de base - les huiles végétales (8,7 Md€ en valeur) et les légumes secs (3,2 Md€).

L'Inde se distingue aujourd'hui par une position d'exportateur de produits agroalimentaires, avec un excédent commercial de 9,5 Md€ en 2015-16, en diminution cependant par rapport à 2013-2014, en raison du contexte de baisse des prix agricoles et de repli de la demande mondiale. L'origine indienne apparaît moins compétitive. Il n'est pas certain que l'Inde pourra maintenir intacte sa capacité d'exportation face à l'augmentation de la demande alimentaire intérieure due à l'explosion démographique.

L'Inde est en 2018 le deuxième exportateur mondial de produits de la pêche et d'aquaculture, le premier exportateur de crevettes.

## Le commerce bilatéral

Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires vers l'Inde ont plus que doublé, de 52 M€ en 2014 à 114 M€ en 2015. L'année 2016 a vu des exportations d'une valeur de 150 M€, qui constituent un record. Par contre, en 2017, les exportations ont baissé de 39 % à 91 M€. Cette baisse s'explique en grande partie par la mauvaise tenue de nos exportations de céréales et de légumineuses (pois) qui représentent 30 M€ en 2017 contre 95 M€ en 2016. L'augmentation des droits de douane fin 2017 devrait conforter cette tendance en 2018.

Outre ces postes, la composition des exportations françaises s'articule autour de trois grands postes : les vins et spiritueux, les produits laitiers et l'alimentation animale.

Le commerce bilatéral avec l'Inde est marqué par **une balance structurellement défavorable à la France**. Le solde était négatif, à hauteur de 449 M€ entre 2013 et 2015. Le déficit pour l'année 2016 a reculé à 278 M€, mais est remonté en 2017 à 470 M€. En provenance d'Inde, la France importe principalement des huiles et graisses (33 % du total en 2014) et des produits de la mer (28 %). **À l'échelle européenne, la balance a le même profil : l'Inde exporte en valeur six fois plus de produits agroalimentaires vers l'Europe que cette dernière vers l'Inde.**

Au-delà de la protection tarifaire du marché agricole indien, ce déséquilibre des échanges s'explique par l'existence d'entraves non-tarifaires ou de procédures d'importation lentes et complexes.

L'accès au marché pour les vins et spiritueux concentre de nombreuses barrières. Outre les droits de douane, particulièrement élevés, s'appliquent localement une fiscalité et des

règles restrictives (prohibitions dans certains États, licences, fixation de prix maximum, etc.). Combinés, les droits de douane et les taxes locales peuvent atteindre un équivalent ad valorem de près de 500 %.

Principales implantations, agricoles et agroalimentaires, commerciales ou industrielles françaises en Inde : Andros, Axéreal, Danone, Lactalis, Lesaffre, Limagrain, Louis Dreyfus, LVMH, Nutrivita, Mane, Moët Hennessy, Olmix, Pernod Ricard, Roquette, Royal Canin, Savencia, Serap, Sidel, Soufflet.

## Accords internationaux

### L'Inde à l'OMC

**Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**, l'Inde fait partie du **G33**, groupe des pays en développement (PED) « intermédiaires » dont l'objectif principal est, **au nom du traitement spécial et différencié** en faveur des PED, de **maintenir une protection de leur marché agricole**, mais également d'obtenir **une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire**. À cet effet, lors de la 9<sup>e</sup> conférence ministérielle de Bali, en décembre 2013, l'Inde et les autres pays du G33 ont obtenu une dérogation qui engage les États membres à ne pas attaquer devant l'organe de règlement des différends (ORD) les programmes de stockage public à des fins de sécurité alimentaire qui iraient au-delà des plafonds admis (règle *de minimis*). En conditionnant son ralliement à l'Accord sur la facilitation des échanges, l'Inde a obtenu que cette clause de paix (*peace clause*) reste en vigueur jusqu'à ce qu'une solution définitive soit trouvée.

Lors de la 10<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, du 15 au 18 décembre 2015, l'Inde a plaidé en faveur de la poursuite du cycle de Doha sans modification du mandat initial. Elle a, par ailleurs, demandé l'ouverture de négociations sur le mécanisme de sauvegarde spéciale au bénéfice des pays en développement.

### L'Inde et la protection des Indications géographiques (IG)

L'Inde a mis en place un système de protection *sui generis* et compte, au 1<sup>er</sup> septembre 2018, 326 IG enregistrées, portant majoritairement sur des produits non alimentaires. Dans le cadre de la négociation de son accord de libre-échange avec l'Inde, l'UE a également fait une demande d'enregistrement de 196 IG. Dans le domaine agroalimentaire, l'Inde a déjà accepté d'enregistrer deux IG françaises : Champagne en octobre 2010 et Cognac en 2011. Pour l'Inde, l'appellation Darjeeling (thé) est d'ores et déjà enregistrée et protégée en Europe depuis octobre 2011.

## Une pause dans la négociation de l'accord de libre-échange UE - Inde

Le processus de négociation de l'Accord de libre-échange (ALE) entre l'Inde et l'UE, débuté en 2007, est gelé depuis l'été 2013. Initialement, cette pause dans la négociation s'expliquait par des contraintes de calendrier, en particulier le double contexte d'échéances électorales côté indien et côté européen en 2014. Mais elle résulte également de l'existence de points de blocage substantiels. Malgré la tenue du sommet UE-Inde le 30 mars 2016, le projet d'ALE entre les deux parties n'est toujours pas formellement relancé.

Couvrant tous les secteurs économiques, y compris la libéralisation des services, les discussions continuent d'achopper sur des secteurs clés : le secteur automobile, les vins et spiritueux, les marchés publics ou encore les services bancaires.

## Implication de l'Inde au sein des organisations internationales

**Membre du G20**, l'Inde a participé activement à la réflexion engagée sur l'agriculture par la présidence française en 2011. Dans ce cadre, **ce pays a approuvé le plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture**. L'Inde souscrit globalement aux objectifs d'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles, ainsi que d'une meilleure coordination internationale en cas de crise. Elle est très attachée à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, notamment grâce à la recherche et au développement. D'une manière générale, **au sein de la FAO**, New Delhi fait de la **lutte contre l'insécurité alimentaire et du soutien à l'agriculture familiale des thèmes prioritaires**, ce qui légitime à ses yeux **la mise en place de politiques agricoles volontaristes**.

Par ailleurs, l'Inde s'investit davantage dans les autres enceintes internationales touchant les questions agricoles. Ainsi, depuis 2011, l'Inde a réintégré officiellement sa place au sein de **l'Institut International du Froid (IIF)**. Le 12 juillet 2011, ce pays a officiellement adhéré à **l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)**. Enfin, en 2012, l'Inde a accueilli à Bangalore **la Commission Séricicole Internationale (CSI)**, dont le siège était auparavant basé à Lyon.

L'Inde est en outre membre des trois organisations normatives « sœurs » reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, à savoir la Commission du *Codex alimentarius*, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

L'Inde est membre de la Commission des thons de l'océan Indien.

## L'Inde et la lutte contre le changement climatique

L'Inde est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Avec un tiers du territoire exposé aux inondations, et 68 % à la sécheresse, l'agriculture est certainement le secteur qui devrait être le plus affecté par le réchauffement climatique. Conscientes de ce risque, **les autorités indiennes ont adopté en 2008 un plan d'action national sur le changement climatique** qui a pour objectif de définir des « stratégies amenant l'agriculture indienne à être plus résiliente au changement climatique ». Cet objectif traduit une approche intégrée qui a l'ambition d'anticiper de manière systémique les conséquences liées au changement climatique. La logique d'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub> liées au secteur agricole (17,6 % du total des émissions nationales en 2009) est néanmoins absente de ce programme.

Plus récemment, le gouvernement indien a initié deux chantiers emblématiques qui s'inscrivent également dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique : d'une part, la mise en place d'une **évaluation des sols dans chaque exploitation** afin d'adapter la fertilisation (initiative appelée *soil earth card*, lancée en février 2015) et, d'autre part, l'adoption d'une **politique nationale d'agroforesterie** (février 2014).

Enfin, dans le cadre de **l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »**, l'Inde est représentée à travers l'engagement de la *BAIF Development Research Foundation*, qui est l'une des plus grandes organisations non-gouvernementales au monde centrée sur l'agriculture et le développement rural, ainsi que par *TERI (The Energy and Resources Institute)*, institut de recherche dans le domaine du développement rural.

## Relations bilatérales

Les premiers échanges institutionnels dans le domaine agricole entre les deux pays remontent à près de 30 ans. Depuis lors, l'évolution de la coopération bilatérale a été marquée par trois étapes clé ayant entraîné des progrès significatifs :

> **l'accord du 4 novembre 2003**, toujours en vigueur, relatif à la coopération en matière d'agriculture, de pêche, de développement rural, de forêt et d'industrie agroalimentaire. Ce document a donné l'impulsion nécessaire à la tenue régulière des sessions du groupe de travail conjoint sur l'agriculture. Celui-ci est organisé alternativement à Paris et à Delhi. La 8<sup>e</sup> édition s'est tenue en décembre 2016 à Paris.

> **la création en 2009 d'un poste de Conseiller régional pour les affaires agricoles** auprès du Service économique régional au sein de l'Ambassade de France en Inde ;

> **l'arrangement administratif du 24 octobre 2012 entre le ministère français de l'agriculture et le ministère indien de l'agroalimentaire.** Ce dernier vise à donner un relief particulier à la coopération technique dans **le domaine agroalimentaire**, secteur à fort potentiel en Inde (cf. expertise sur l'emballage, les processus de transformation, la qualité sanitaire des produits, etc.).

Dans ce cadre, plusieurs projets de coopération sont menés actuellement. Ils ont été définis en fonction des besoins exprimés par la partie indienne et en cohérence avec l'expertise française :

- > **sécurité sanitaire des aliments** : en 2016, l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et la *Food Safety and Standards Authority of India* ont signé un accord qui pose les fondations d'une collaboration bilatérale scientifique centrée sur la sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- > **recherche** : l'INRA conduit de nombreux projets de recherche en Inde : génétique bovine, gestion de l'eau à l'échelle d'une exploitation et d'un bassin versant dans le contexte du changement climatique, enjeux nutritionnels liés aux protéines végétales vectorisées. De nouveaux

programmes communs sont en cours de définition dans le sillage du colloque organisé conjointement par l'INRA – CIRAD et l'*Indian Council of Agricultural Research* en décembre 2017 à Paris.

- > **enseignement** : le réseau « Inde » de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (ministère français de l'Agriculture) contribue à des mobilités étudiantes significatives d'environ soixante étudiants par an. Un protocole signé le 6 novembre 2015 entre, d'une part, l'Université G. B. Pant, l'une des plus importantes universités indiennes dédiées aux sciences agricoles et vétérinaires, et d'autre part dix établissements français, conforte ce processus.
- > **chaîne du froid** : priorité de l'Inde, le renforcement des capacités dans le domaine de la chaîne du froid répond à l'objectif français de lutter contre le gaspillage alimentaire. À cette fin, un accord a été signé en 2013 entre Cémafroid, représentant les entreprises françaises expertes en technologies de chaîne du froid, et le *National Center for Cold Chain Development* (NCCD). Ainsi, de 2014 à 2017, plusieurs dizaines de techniciens indiens, issus des secteurs public ou privé, ont été formés par Cémafroid en France.

---

*Sources : Gouvernement indien, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ambassade de France en Inde, Banque mondiale, PNUD, Unité Mixte d'Appui aux Relations Internationales (INRA-CIRAD).*

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles d'une année antérieure dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

**Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP**